

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 6 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le six du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le trente aout deux mille vingt-quatre, s'est réuni en visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

10 SEPT.
2024

Déposée en
Préfecture le

10 SEPT.
2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Didier SARDA

Etaient excusés

Aurélien MODURIER, Christian ROPHILLE, Jean-Louis TOÉ

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

DISPOSITIF D'AIDE À LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES SOLS - SUBVENTION À LA COMMUNE DE DUNGT RELATIVE À L'ÉCOLE PUBLIQUE COMMUNALE

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de gestion des eaux pluviales urbaines ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Grand Anancy n° DEL-2022-82 du 12 mai 2022 portant approbation du dispositif d'aide financière à la désimperméabilisation des sols et déléguant au Bureau le soin de fixer, valider et décider des aides ;

Vu les crédits inscrits au Budget 2024 (chapitre 204) ;

La commune de Duingt projette de réaménager la cour de l'école publique communale qui s'étend sur environ 957 m² et qui est essentiellement minérale et imperméable.

Le projet de réaménagement de cette cour a été réalisé par les cabinets Humblot-Architecture et Lelièvre VRD sur la base de l'esquisse réalisée par l'équipe éducative de l'école. Il prévoit notamment :

- la désimperméabilisation de la cour sur une surface de 957 m² ;
- la gestion des eaux pluviales à la source par matériaux poreux et structure réservoir in-situ favorisant l'infiltration ;

- la végétalisation d'une partie de la cour par trois noues végétalisées (plantations arbustives et herbacées).

Le coût estimatif de ce projet est de 352 800 € HT, soit 423 360 € TTC. Un plan de financement participatif a été élaboré incluant une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 80 388 €.

Dans ce cadre, la commune de Duingt a sollicité le 19 février 2024 le Grand Annecy afin d'obtenir une aide au titre de la désimperméabilisation des sols.

Après instruction du dossier, il ressort que le projet remplit l'ensemble des critères d'éligibilité du dispositif d'aide du Grand Annecy :

- il bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour un montant de 80 388 € ;
- il prévoit de la végétalisation avec un effort de gestion intégrée des eaux pluviales ;
- il pourra servir de « vitrine » et pourra être visité (à la demande du Grand Annecy) ;
- il fournit des garanties de durabilité et prévoit pour cela un cahier des charges pour l'entretien des espaces ;
- il sera accessible au public de l'espace périscolaire.

Il est rappelé que l'aide du Grand Annecy s'élève à 10 % du montant de la subvention de l'Agence de l'Eau, plafonnée de 20 000 € TTC.

LE BUREAU DECIDE :

- de valider la notification d'attribution de la subvention à la commune de Duingt pour un montant maximum de 8 039 € ;
- d'attribuer la subvention à la commune de Duingt, prévue dans l'enveloppe budgétaire ;
- de procéder au versement de ladite subvention sur présentation par la commune des justificatifs, conformément à la délibération n° DEL-2022-82 du 12 mai 2022 ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.